



Pension alimentaire d un etudiant et pret d appartement

Par **droopy86**, le **26/08/2013** à **18:31**

j ai un fils de 18 ans qui commence des etudes superieures, mon ex mari me versait une pension de 500 euros pour lui jusque maintenant.

il lui prete un studio qu il a achete il y a quelques annees dans la ville ou il sera etudiant(a 700 kmm de chez moi) .A ce titre il ne veut plus me payer de pension alimentaire estimant que c est equivalent.

a t il le droit?

vais je devoir declarer cet " avantage" comme une pension?

si oui comment evaluer cette pension?

Par **youris**, le **26/08/2013** à **18:48**

bjr,

que dit exactement la décision du JAF relatif à cette pension ?

la position de votre mari me semble logique même si j'ignore si les 500 € correspondant exactement à la location du studio.

si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord, la solution me semble simple, il continue à vous verser les 500 € et vous faites votre affaire du logement de votre fils ou solution intermédiaire, il vous loue le studio à vous pour la même somme.

cdt